



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 226 288 800 €  
Siège social : 27 avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt  
552 142 200 RCS Nanterre

---

Boulogne, le 10 août 2009

## **Information relative à la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec et à la rémunération des membres du Directoire sous forme d'options et d'actions de performance en 2009**

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présentée par le Directoire.

Cette politique et les principes qui la fondent ont été déclinés lors des séances du Conseil de Surveillance des 3 juin (actionnariat salarié et attribution d'actions gratuites à l'ensemble du personnel) et 30 juillet 2009 (actions de performance et options de souscription d'actions) en ce qui concerne les attributions à réaliser en 2009. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a arrêté également les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'options et d'actions de performance.

Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 et viennent compléter l'information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée sur le site de la Société le 9 avril 2009.

### **A - POLITIQUE DE VALLOUREC EN MATIERE DE REMUNERATION ET D'ASSOCIATION AUX RESULTATS :**

Vallourec a mis en place et développe une politique visant, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée. Cette politique vise également à la constitution progressive d'un actionnariat salarié significatif, cohérent avec les ambitions de développement de Vallourec. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel et tous les pays où Vallourec est présent, en fonction du cadre législatif et réglementaire local :

- ainsi, l'ensemble des collaborateurs du groupe Vallourec a bénéficié en 2008 d'un plan d'actionnariat salarié (Plan « Value »). Ce plan est reconduit en 2009 (*cf. communiqué de presse du 31 juillet 2009*) sous le nom de "Value 09" ;
- en outre, il va être procédé pour la première fois en 2009 à l'attribution d'actions gratuites à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence et de performance ;
- les salariés français du Groupe bénéficient par ailleurs de dispositifs d'intéressement et de participation.

La politique de Vallourec en matière de rémunération vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices. Ces attributions sont progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi exposés au risque de voir leur gain réduit ou perdu si Vallourec n'atteint pas ses objectifs sur une période de plusieurs années. Il leur est demandé de s'engager à ne pas recourir à des dispositifs visant à réduire ou annuler ce risque (instruments de couverture).

En termes de gouvernement d'entreprise, Vallourec a adopté une approche constante dans l'attribution d'options. De façon à éviter tout effet d'aubaine, les attributions ont lieu chaque année dans les tout premiers jours de septembre, sur la base d'un prix d'exercice égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des 20 séances de Bourse précédant la mise en place du plan par le Directoire. Les attributions d'options ne font l'objet d'aucune décote.

Grâce à la mise en œuvre de l'ensemble de ces différents dispositifs, Vallourec vise à porter la part de l'actionnariat salarié à 5 % du capital.

## **B - ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN VALUE 09, D' ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE AINSI QUE D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN 2009 :**

### **(i) Opérations bénéficiant à l'ensemble du personnel :**

Le plan d'actionnariat salarié Value 09 est susceptible de porter la part des salariés du Groupe à environ 3,5 % du capital de Vallourec (y compris les actions détenues par la banque structurante).

Par ailleurs, le 31 juillet 2009 le Directoire a décidé le principe de l'attribution de trois actions gratuites à l'ensemble du personnel du Groupe (à l'exception des mandataires sociaux), le nombre maximal d'actions attribuables dans le cadre de cette décision étant de 54 000 actions. La décision formelle d'attribution interviendra en fin d'année lors de la réalisation de l'augmentation de capital Value 09. L'attribution définitive de ces actions sera subordonnée à une condition de présence dans l'entreprise et à une condition de performance liée aux résultats du Groupe au cours des exercices 2010 et 2011.

### **(ii) Opérations bénéficiant à l'encadrement et aux dirigeants du Groupe :**

Dans le cadre du plan d'actions de performance décidé en 2007, 321 cadres dirigeants du Groupe se sont vu attribuer au titre de l'année 2009, 57 090 actions de performance.

En outre, le 31 juillet 2009 le Directoire a décidé l'attribution à 50 cadres supplémentaires, récemment entrés ou promus dans le Groupe, un nombre maximal de 7 189 actions de performance. L'acquisition définitive de l'ensemble de ces actions de performance est soumise à une condition de présence dans l'entreprise (deux ans pour les résidents fiscaux français ; quatre ans pour les non-résidents fiscaux français) et à une condition de performance liée aux résultats opérationnels du Groupe au cours de l'exercice 2010.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a approuvé la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions devant bénéficier, sous conditions, à 321 personnes (en ce non compris les membres du Directoire). Le nombre maximal d'options susceptible d'être attribué est de 253 200, hors attributions au Directoire. Les options sont attribuées sans décote. Le prix d'exercice sera déterminé par la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances précédant la décision formelle du Directoire devant intervenir le 1<sup>er</sup> septembre 2009. La faculté d'exercer les options sera soumise à des conditions de présence dans l'entreprise et à des conditions de performance. La durée minimale de présence dans l'entreprise est de 4 ans (sauf exceptions usuelles). La condition de performance est liée à une moyenne de résultats opérationnels du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011. La période d'exercice est de 6 ans, à compter du lancement du plan devant intervenir le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

### (iii) Attributions aux dirigeants mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous rappelle pour chaque membre du Directoire en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2009 le nombre maximal (c'est à dire en supposant la condition de performance pleinement remplie) d'options et d'actions gratuites/de performance attribuées au cours des trois derniers exercices et non encore disponibles au 30 juillet 2009.

	Attributions au titre de l'année	Actions de performance	Options	Date d'exercice	Prix d'exercice des Options
M. Pierre Verluca <sup>(1)</sup> , <i>Président du Directoire</i>	2008	532	14 000	01/09/2012	183,54
	2007	532	13 000	03/09/2011	190,60
	2006	9 615	0	-	-
M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i>	2008	532	12 000	01/09/2012	183,54
	2007	532	11 000	03/09/2011	190,60
	2006	6 410	0	-	-
M. Olivier Mallet <sup>(2)</sup> , <i>Directeur Financier</i>	2008	798	23 000	01/09/2012	183,54

(1) M. Pierre Verluca a cessé ses fonctions le 31 mars 2009.

(2) M. Olivier Mallet est entré dans le Groupe le 15 juillet 2008.

Le Conseil a décidé, lors de sa séance du 30 juillet 2009, l'attribution aux membres du Directoire en activité des options et actions de performance suivantes dans le cadre du plan 2009 cité au paragraphe B (ii) ci-dessus, sous réserve, en ce qui concerne les options, du lancement effectif du plan :

	Options	Actions de performance
M. Philippe Crouzet <sup>(1)</sup> , <i>Président du Directoire</i>	22 000	6 000
M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i>	10 000	2 800
M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i>	8 000	2 500

(1) M. Philippe Crouzet a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les conditions de performance, le prix d'exercice et les périodes d'indisponibilité et d'exercices applicables aux options attribuées aux membres du Directoire sont identiques à celles applicables aux cadres bénéficiant d'options en 2009. Les conditions de présence et de performance applicables aux actions de performance attribuées aux membres du Directoire sont identiques à celles applicables aux cadres bénéficiant d'actions de performance en 2009. En outre, en application des dispositions légales et réglementaires, des recommandations du Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et de la décision du Conseil du 31 juillet 2007, les membres du Directoire doivent conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus value brute réalisée au jour de la vente des actions issues d'options levées. Enfin, les membres du Directoire s'engagent formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice des options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

Conformément au point 7 de la vingt-et-unième résolution approuvée par l'Assemblée Générale du 4 juin 2009, la part réservée aux mandataires sociaux au titre de ce plan d'options ne dépassera pas 20 % des attributions au titre du plan 2009.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre du Directoire le nombre maximal d'actions de performance et d'options de souscriptions d'actions attribuées au titre de 2009, le prix d'exercice de ces dernières ainsi que la proportion de chaque attribution par rapport au total des actions et options attribuées à l'ensemble du personnel du Groupe :

Attributions au titre de 2009	Nombre d'actions de performance	Pourcentage du total des actions de performance	Nombre d'options de souscription d'actions	Prix d'exercice (euros)	Pourcentage du total des options attribuées
M. Philippe Crouzet <i>Président du Directoire</i>	6 000	4,6 %	22 000	(1)	7,5 %
M. Jean-Pierre Michel <i>Directeur Général</i>	2 800	2,2 %	10 000	(1)	3,4 %
M. Olivier Mallet <i>Directeur Financier</i>	2 500	1,9 %	8 000	(1)	2,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 300</b>	<b>8,7 %</b>	<b>40 000</b>		<b>13,6 %</b>

(1) le prix d'exercice sera déterminé par la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances précédant la décision formelle du Directoire devant intervenir le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Aucune décote ne sera appliquée.

Le Document de Référence 2008 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2009 et disponible sur le site Internet de Vallourec :

[http://www.vallourec.fr/fr/actionnaires/information\\_reglementee.asp](http://www.vallourec.fr/fr/actionnaires/information_reglementee.asp) contient de plus amples informations sur les rémunérations des membres du Directoire (veuillez vous reporter à la partie 6.2 « Rémunérations et avantages »).

\*\*\*\*\*

Cette information est disponible sur le site Internet de Vallourec : <http://www.vallourec.fr/fr/news/publications.asp>